

2.5. La pédophilie dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)

Il est important de définir la pédophilie sous ses différents angles. En matière pénale, les actes seront caractérisés par leur gravité, leur répétition, leur contexte de surprise ou de menaces. En matière de santé, l'approche est radicalement différente car on cherche à définir et à cataloguer les agresseurs sur des critères permettant d'identifier des tableaux cliniques. Le DSM contribue pour sa part à cette recherche de définitions.

Qu'est-ce que le DSM ?

Le « **D**agnostic and **S**tatistical **M**anual of Mental Disorders » ou **DSM** est une classification de référence des troubles mentaux publiée par l'Association américaine de psychiatrie (American Psychiatric Association ou APA).

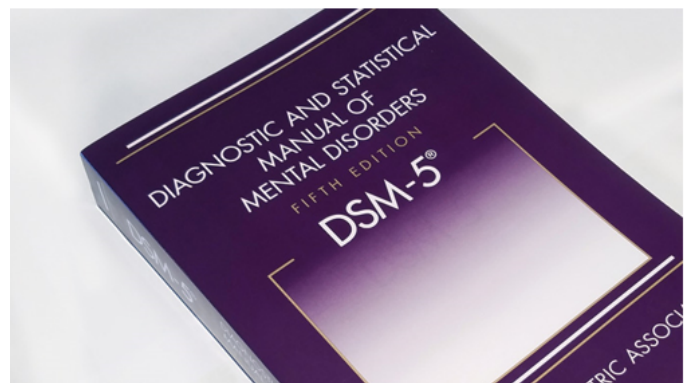
Le manuel s'appuie sur des statistiques collectées dans des hôpitaux psychiatriques et dans l'armée de terre des États-Unis. Revu et corrigé régulièrement, la 5^{ème} édition date de 2013. Largement utilisé, le manuel fait toutefois l'objet de certaines critiques.

Cet ouvrage est utilisé largement et dans le monde entier. Les professionnels de santé (cliniciens, chercheurs) mais aussi les assurances, les entreprises pharmaceutiques et les pouvoirs publics.

Le contenu est proche du 5^{ème} chapitre de la Classification internationale des maladies (CIM) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le DSM s'appuie sur une approche théorique comportementaliste et antipsychanalytique.

Depuis la 3^{ème} édition, des critiques fusent venant pour la plupart de psychiatres et de psychologues cliniciens se référant à la psychopathologie psychanalytique. Ainsi d'Allen Frances, célèbre psychiatre américain, ancien rédacteur de la 4^{ème} édition et qui considère que « *la 5^{ème} édition présente une inflation de nouvelles entités pathologiques et une extension de la médicalisation à des troubles qui semblent plus ou moins inventés* ». De même, Boris Cyrulnik met en cause la trop grande proximité des auteurs avec l'industrie pharmaceutique ce qui les amène à inventer des maladies douteuses appelées vaguement « troubles » pour la plupart. Le psychanalyste Jean-François Coudurier va plus loin en considérant cet ouvrage comme relevant de la pseudo-science.

Un article de la revue Prescrire en 2014 met en cause gravement la rédaction du DSM-5 sur le thème du conflit d'intérêts avec l'industrie pharmaceutique et dénonçant : « *la multiplication de tableaux cliniques présentés comme pathologiques, et relevant souvent d'un traitement médicamenteux. (...) La perméabilité de cette société savante, incapable de mettre en place des règles efficaces pour garder ses distances vis-à-vis des firmes pharmaceutiques, discrédite le DSM* ».



Enfin, des psychanalystes considèrent qu'établir des statistiques fiables sur des troubles dont seul le côté visible est pris en compte sont sujettes à caution et que c'est promouvoir la méconnaissance de l'origine des troubles en cause.

Que dit le DSM de la pédophilie ?

La pédophilie est abordée dans le DSM dans le paragraphe des troubles sexuels et des troubles de l'identité sexuelle dans le sous-chapitre des paraphilies. Les caractéristiques essentielles d'une paraphilie sont les fantasmes sexuellement excitants, les impulsions sexuelles ou les comportements survenant de façon répétée et **intense** et impliquant 1) des objets inanimés, 2) la souffrance ou l'humiliation de soi-même ou de son partenaire, 3) des enfants ou d'autres personnes non consentantes, et qui s'étendent sur une période **d'au moins 6 mois**.

Ainsi, pour qualifier la pédophilie, il faut au moins une répétition de l'acte ou « des fantasmes » et cela pendant au moins 6 mois. Ces critères ont suscité des polémiques.

Pourquoi 6 mois ? Cette période fixée précisément à 6 mois semble sans fondement rationnel. Si un agresseur viole des enfants sur une période de 3 mois, le terme de pédophilie ne pourra donc pas s'appliquer ?

Intensité des faits ? Quel est l'instrument de mesure de l'intensité d'un acte de pédophilie ?

Plus largement, le DSM précise sous la référence 302.2 dans le chapitre des " Troubles paraphiliques ", les critères diagnostiques qui sont :

- **Critère A** : Pendant une période d'au moins 6 mois, présence de fantasmes entraînant une excitation sexuelle intense et récurrente, de pulsions sexuelles ou de comportements impliquant une activité sexuelle avec un enfant ou plusieurs enfants prépubères (généralement âgés de 13 ans ou moins).
- **Critère B** : L'individu a mis en actes ces pulsions sexuelles et ses fantasmes ce qui entraîne une détresse importante ou des difficultés relationnelles.
- **Critère C** : L'individu est âgé de 16 ans ou plus et a au moins 5 ans de plus que l'enfant ou les enfants mentionné(s) au critère A. Attention, ne pas inclure un individu en fin d'adolescence qui entretient des relations sexuelles avec un enfant de 12-13 ans.

L'interprétation de ces trois critères est simple : Si un agresseur présente les critères A et C, sa pédophilie n'est pas pathologique.

Avec ou sans trouble ? Dans la 3^{ème} édition du DSM, en 1983, la pédophilie apparaît pour la 1^{ère} fois et l'APA indique qu'il s'agit d'une paraphilie pathologique nécessitant une prise en charge psychiatrique. Dans la 5^{ème} édition du DSM, cette paraphilie peut être en partie pathologique. Ainsi, selon l'APA, la pédophilie peut se vivre avec ou sans trouble, ouvrant la voie à une « dé-psychiatisation de la pédophilie », ainsi que des autres paraphilies. Le DSM propose ainsi une nouvelle notion : " la pédophilie pathologique " suggérant ainsi qu'il y aurait une pédophilie non pathologique...

La notion d'âge : Le DSM précise : « *L'individu est âgé de 16 ans ou plus et a au moins 5 ans de plus que l'enfant ou les enfants mentionné(s). Ne pas inclure un individu en fin d'adolescence qui entretient des relations sexuelles avec un enfant de 12-13 ans* ». On en déduit qu'un jeune de 15 ans, mature mentalement et physiquement, qui viole un enfant de 11 ans n'est pas un pédophile d'après le DSM. De même un jeune en fin d'adolescence, 17 ans, peut violer un enfant de 13 ans sans être un pédophile...

Qu'est-ce qu'un trouble ? D'après le DSM, « *un trouble mental est un syndrome caractérisé par une perturbation cliniquement significative de la cognition d'un individu, de sa régulation émotionnelle ou de son*

comportement, et qui reflète l'existence d'un dysfonctionnement dans les processus psychologiques, biologiques ou développementaux sous-tendant le fonctionnement mental ".

On peut donc conclure que pour le DSM, il existerait une pédophilie sans trouble, autrement dit « normale » mais avec des cibles sexuelles anormales... L'évolution de l'APA tendrait donc vers une sortie du champ médical de la pédophilie.

Discussion : Pour ce qui concerne la pédophilie et la pédocriminalité, le DSM est en pleine confusion et ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher des éclairages authentiquement scientifiques.

Rédigé par François Debelle janvier 2020

Nos sources :

- Article Wikipédia sur le DMS (en français : Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux) :
 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuel_diagnostique_et_statistique_des_troubles_mentaux
- Article Wikipédia sur Allen FRANCES :
 - https://fr.wikipedia.org/wiki/Allen_Frances
- *Evaluation du Plan psychiatrie et sante mentale 2005-2008.pdf*
 - https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Evaluation_du_Plan_psychiatrie_et_sante_mentale_2005-2008.pdf
- *La Folle histoire des idées folles en psychiatrie - De Boris Cyrulnik, Patrick Lemoine – Edition Odile Jacob*
- *Revue Prescrire du 1^{er} octobre 2014 - "DSM-5 : malade de conflits d'intérêts"*
- *Pédophilie – D'un DSM à l'autre – Du pathologique total au trouble pédophile – Réforme vers un mouvement de dé-psychiatisation ? - Thierry Favre Master en psychanalyse (Univ. Paris 8)*
 - <https://www.sfsc.fr/pdf/Pédophilie-D%27un%20DSM%20à%20l%27autre-27%20Août%202015.pdf>
- *L'église catholique face aux abus sexuels sur mineurs « Marie-Jo Thiel – Bayard – mars 2019*